

29.11.2012 - 22:21 Uhr

EANS-Adhoc: SIX SWISS EXCHANGE OCTROIE UN DELAI À WEATHERFORD INTERNATIONAL LTD. POUR SON RAPPORT INTERMÉDIAIRE

Communiqué Adhoc transmis par euro adhoc. L'émetteur est tenu responsable du contenu.

autre/autre/Weatherford - OCTROIE UN DELAI
29.11.2012

GENÈVE, 29 novembre 2012 -- Weatherford International Ltd. (NYSE / Euronext Paris / SIX : WFT) a le plaisir d'annoncer que SIX Swiss Exchange Ltd. a répondu positivement à la demande de Weatherford, avec un report limité de la date d'échéance pour la publication de son rapport intermédiaire semestriel correspondant à la première moitié de l'année 2012 jusqu'au 17 décembre 2012.

(Logo : <http://photos.prnewswire.com/prnh/19990308/WEATHERFORDLOGO>)

Comme annoncé précédemment, Weatherford attend d'avoir déposé un formulaire 10-K amendé pour 2011 et un formulaire 10-Q amendé pour le premier trimestre 2012 pour montrer les ajustements par rapport aux périodes précédentes, faisant suite à l'examen approfondi de la société de sa comptabilité historique pour les impôts sur le revenu. La société espère également déposer les formulaires 10-Q pour les deuxième et troisième trimestres 2012, montrant ces ajustements. Le 10-Q du deuxième trimestre constitue le rapport intermédiaire exigé par SIX.

Dans ses résultats de novembre 2012, la société a signalé avoir identifié des erreurs comptables systématiques sur les impôts sur le revenu, d'un montant d'environ 150 millions de dollars par rapport aux périodes précédentes. Les activités de l'entreprise jusqu'à ce jour confirment ce chiffre.

Fin du communiqué adhoc
=====

Weatherford entend déposer ces rapports dès qu'ils sont complets et nos auditeurs indépendants ont terminé leurs procédures d'audit et de contrôle. Weatherford espère que l'ensemble de ces rapports seront déposés d'ici la date d'échéance reportée.

Le délai octroyé par SIX contraint la société à publier le texte suivant :

- I. Le report de la publication du rapport semestriel 2012 de Weatherford International Ltd. et de la présentation dudit rapport auprès de la réglementation des changes SIX jusqu'au 17 décembre 2012, dernier délai, est octroyé dans les conditions suivantes :

Weatherford International Ltd. doit publier un avis conformément aux dispositions régissant la publicité événementielle (Art. 53 des Règles de cotation conjointement avec le Directive sur la Publicité événementielle) relative à la présente décision d'ici le 29 novembre 2012 avant négociation. L'avis doit contenir le texte intégral des sections I et II de la présente décision et les raisons motivant le report de la publication du rapport semestriel

2012.

II. Si le rapport semestriel 2012 venait à ne pas être publié d'ici le 17 décembre 2012, la négociation des titres de Weatherford International Ltd. [à la bourse SIX] serait suspendue à compter du 18 décembre 2012 jusqu'à la publication du rapport semestriel 2012.

Weatherford est une société multinationale de services pétroliers basée en Suisse. C'est l'un des principaux fournisseurs internationaux en solutions mécaniques, technologies et services innovants pour les secteurs du forage et de la production de l'industrie du gaz et du pétrole. Weatherford exploite son activité dans plus de 100 pays et emploie plus de 60 000 personnes à travers le monde.

Weatherford International Ltd.
Relations Investisseurs
4-6 Rue Jean-Francois Bartholoni
1204 Genève, Suisse

Contacts : John H. Briscoe +1.713.836 4610
Vice-président sénior
et directeur financier

Karen David-Green +1.713.836 7430
Vice-présidente -
Relations investisseurs

Déclarations prévisionnelles

Ce communiqué de presse et les documents visés dans le présent communiqué contiennent, et l'audioconférence annoncée dans le présent communiqué est susceptible d'inclure, des déclarations prévisionnelles au sens de la loi fédérale américaine sur les valeurs immobilières de 1995. Cela inclut les déclarations concernant les niveaux futurs des bénéfices, des produits et charges d'exploitation, des marges, des dépenses en immobilisations, des évolutions du fonds de roulement, de la trésorerie, des dépenses fiscales, des taux d'imposition effectifs et du bénéfice net ainsi que les perspectives générales concernant l'industrie des services aux champs pétrolifères et de nos activités en particulier, ainsi que les déclarations relatives au moment et au contenu des informations financières qui seront déposées auprès de la SEC pour la période actuelle. Les déclarations prévisionnelles incluent également toute déclaration concernant la procédure de correction en cours ou l'éventuelle procédure de correction future des lacunes importantes de notre contrôle interne sur la présentation des impôts sur le revenu dans les états financiers et notre estimation du niveau de réussite des efforts de correction historiques à ce jour. Il est par essence difficile de faire des projections ou de formuler des déclarations prévisionnelles dans une industrie cyclique et compte tenu de l'incertitude macroéconomique actuelle. De telles déclarations sont basées sur les convictions actuelles de la direction de Weatherford et sont assujettis à des risques, des hypothèses et des incertitudes considérables. Ces déclarations incluent la capacité de la société à mener à bien toutes les procédures nécessaires à la publication des états financiers révisés, y compris obtenir l'expertise de ses auditeurs indépendants, l'incapacité de la société à élaborer des contrôles internes ou à les améliorer afin de résoudre les problèmes identifiés ; l'impact, sur les opérations, des problèmes de conformité légale ou de la revue des contrôles internes, de l'amélioration et de la correction, y

compris la détection de fautes, d'activités illégitimes ou de contournement des contrôles internes ; les difficultés de contrôle des dépenses, y compris les coûts de conformité légale ou de revue des contrôles internes, d'amélioration et de correction ; l'impact des changements de la direction ou du nombre de personnes employées, l'effet de la conjoncture politique, économique et commerciale mondiale sur les résultats anticipés de la société ; la possibilité que la société soit incapable d'estimer les produits attendus, dérivés des contrats actuels et futurs ; l'impact de la fluctuation des taux de change sur les activités de la société ; la capacité de la société à gérer sa main d'œuvre afin de contrôler les coûts ; le coût et la disponibilité des matières premières, la capacité de la société à gérer sa chaîne d'approvisionnement et ses processus commerciaux ; la capacité de la société à commercialiser de nouvelles technologies ; la capacité ou non de la société à concrétiser les bénéfices prévus associés au changement du lieu d'immatriculation de son ancienne maison mère basée aux Bermudes ; la capacité de la société à concrétiser les avantages prévus associés à ses acquisitions et à ses ventes ; l'impact du ralentissement de l'industrie sur la valeur comptable de son fonds commercial ; l'effet des conditions climatiques sur les opérations de la société ; l'impact des cours du pétrole et du gaz naturel et des conditions économiques mondiales sur les activités de forage ; l'impact des troubles sur les marchés financiers et la capacité de la société à gérer le risque associé aux swaps de taux d'intérêt ou de devises ; le résultat des enquêtes gouvernementales à venir, y compris l'enquête de la commission des opérations de bourse sur les circonstances des lacunes considérables de la société en matière de contrôle interne de présentation des impôts sur le revenu dans les états financiers ; le résultat des litiges en cours, y compris le litige avec les actionnaires concernant les lacunes importantes de la société en matière de contrôle interne de présentation des impôts sur le revenu dans les états financiers et son retraitement des états financiers historiques ; les cours futurs du pétrole brut et du gaz naturel ; la demande pour nos produits et services ; les niveaux de prix de nos produits et services ; les taux d'utilisation de nos équipements ; l'efficacité de notre chaîne d'approvisionnement ; les interruptions liées aux conditions climatiques et les autres risques opérationnels et non opérationnels détaillés dans notre plus récent formulaire 10-K et les autres documents déposés auprès de la commission américaine de contrôle des opérations boursières (la SEC). Si un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes survenaient, ou si des hypothèses sous-jacentes s'avéraient incorrectes, les résultats réels sont susceptibles de varier grandement par rapport à ceux indiqués dans les déclarations prévisionnelles. Nous ne nous engageons en aucune façon à corriger ou mettre à jour ces déclarations prévisionnelles, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sous réserve de ce qui est exigé en vertu des lois applicables sur les valeurs mobilières.

Demande de précision:

Contacts : John H. Briscoe +1.713.836 4610
Vice-président sénior
et directeur financier

Karen David-Green +1.713.836 7430
Vice-présidente -
Relations investisseurs

Fin du communiqué euro adhoc

Emetteur: Weatherford International Ltd.
Rue Jean-Francois Bartholoni 4-6
CH-1204 Geneva

Tél: +41.22.816.1500
FAX: +41.22.816.1599
Mail: karen.david-green@weatherford.com
WWW: <http://www.weatherford.com>
Branche: Prospection pétrolière et gazière
ISIN: CH0038838394
Indice:
Bourses: Main Standard: SIX Swiss Exchange, Bourse: New York, Euronext Paris
Langue: Français

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100017525/100729264> abgerufen werden.